

Custodes ; de sept autres Bénéficiers, appelés Chevaliers, et qui, dans l'origine, étaient destinés à servir de conseil du Chapitre ; puis enfin du Théologal. Tous ces Bénéficiers titulaires portaient le même habit.

Parmi les Custodes, il y en avait deux qu'on appelait Custodes de Sainte-Croix, et qui avaient charge d'âmes du clergé de l'église et de la paroisse de ce nom. Les deux autres, qui étaient le Sacristain de Saint-Etienne et le Trésorier de l'Église, avaient des fonctions spéciales.

Ces quatre Custodes étaient intabulés pour le service des autels canoniaux de Saint-Jean et de Saint-Etienne avec les Chanoines en rang de prêtres, pour servir par semaine chacun à leur tour. Ces semaines revenaient à peu près deux ou trois fois l'année dans l'église de Saint-Jean, et autant de fois dans celle de Saint-Etienne. Elles consistaient, pour Saint-Jean, à chanter la grand'messe tous les jours, et à commencer matines et vêpres les jours de fêtes doubles, lesquels revenaient très rarement. Les semaines, pour Saint-Etienne, consistaient seulement à chanter les grand'messes.

Les Chanoines et les Custodes avaient seuls, par le titre de leurs Bénéfices, le droit de célébrer et à l'autel de Saint-Jean et à celui de Saint-Etienne. Le Chapitre, par un statut de 1352, avait donné au Sous-Maître et au Scholastique, mais à eux seuls, le pouvoir de chanter la grand'messe à ces deux autels, au défaut des Chanoines et des Custodes.

D'après un ancien usage, c'était sans livres que l'on chantait l'Office au chœur de Saint-Jean, tandis que l'on se servait de livres au chœur de Saint-Etienne et de Sainte-Croix. L'office canonial se chantait dans les trois Eglises.

C'était dans le chœur de Sainte-Croix que les Custodes de cette Eglise assistaient à l'office, autant que leurs fonctions le leur permettaient ; et c'était dans celui de Saint-Etienne que le Sacristain de cette Eglise assistait pendant toute l'année, sauf quand venait le service des semaines dont nous avons parlé. Il n'y avait point de messes canoniales à Sainte-Croix,